Rapport financier - exercice 2019

1 - Compte d'exploitation 2019

Le compte d'exploitation brut 2019, qui concerne les recettes et les dépenses de 2019, fait ressortir un déficit de 3 343,46 €.

Ce déficit est le résultat de mouvements comptables imprévus ayant des effets opposés :

Créant un excédent :

-- des dépenses de fonctionnement inférieures à celles attendues. Ce sont notamment des frais d'édition des bulletins AEC et de l'Annuaire non facturés par Météo-France pour une somme estimée à 3 500 €, des éditions de numéros spéciaux d'AEC non exécutés pour environ 800 €, ainsi que des frais de fonctionnement des régions plus faibles de 810 € que prévu.

Créant des déficits :

- -- une dépense payée et enregistrée en 2019 et imputable, avec les recettes correspondantes, à l'exercice 2020 : l'acompte versé pour la présente AG de Blainville (5 980 €)
- -- une dépense payée et enregistrée en 2019 : réservation du repas des Franciliens (1 225 €) reporté, avec les recettes correspondantes en 2020 pour cause de grève.

Naturellement, ces 2 dépenses comptées sur l'exercice 2019 se retrouveront en recettes sur celui de 2020 avec un excédent à prévoir.

 -- des dépenses pour l'AG de Saint Germain au Mont d'Or supérieures à la prévision en raison de la prise en charge par l'Association des dépenses de bus (1320 €).

Adhérents:

Le nombre de cotisations reçues est en légère baisse par rapport à 2018 : 293 contre 306.

La courbe démographique de nos membres se déplace vers la droite et le nombre de jeunes retraités arrivant chez nous ne couvre malheureusement pas celui des départs.

2 - Bilan

Rappelons que le bilan est le cumul des avoirs sur le compte-chèques et le livret A diminués des dépenses dues et non encore réalisées. C'est le cas des dépenses d'impression du bulletin Arc-en-ciel dues à Météo-France par exemple.

Au 31/12/2019, le bilan s'établit à 39 984,47 €, en baisse de 6 650 € par rapport au 31/12/2018 essentiellement due au déficit du Compte d'exploitation 2019 plus la provision pour l'édition de nos publications par Météo-France et diminué des intérêts du livret A.

Les projections pour 2020 laissent entrevoir un fort excédent pour les raisons que nous avons évoquées, amplifié par les conséquences du Covid-19 qui nous ont contraints à tenir la plupart des réunions de bureau et du CA par visioconférence.

La situation financière de l'AAM reste donc saine.

Compte-tenu de ce qui précède, le CA propose de laisser inchangé le montant de la cotisation soit 30 € pour une cotisation entière et 15 € pour une cotisation réduite.

3 - Activité « mémoire »

Aucune dépense significative (22 € seulement) n'a eu lieu sur cette action en 2019.

Rappelons que le budget dédié à cette activité comprend :

- une subvention allouée par Météo France de 3 500 €, reçue en 2011,
- une réserve sur les fonds propres de l'AAM de 3 500 € également.

Les sommes non dépensées à ce jour figurent actuellement dans nos comptes sur le livret A.

Au 31/12/2019, il restait 3 109 € à dépenser sur cette action.

Le groupe trésorerie :

Jean-Claude Biguet, Philippe Larmagnac, Patrick Leroy